

ON DÉCRYPTE LES PROGRAMMES

Que disent les partis sur

l'emploi et la formation ?



Découvrir les autres fiches :

Démocratie et participation

Coût de la vie et fiscalité

Culture et sport

Démocratie européenne

Emploi et formation

Enseignement secondaire et supérieur

Environnement et climat

Inclusion et lutte contre les discriminations

Logement

Médias

Mobilité

Police, justice et autres institutions

Précarité

Santé mentale

Secteur jeunesse et aide à la jeunesse

Retrouve les mesures
spécifiques aux jeunes



Pour les
jeunes

ON DÉCRYPTE LES PROGRAMMES

Notre démarche

Les élections arrivent et tu te demandes pour qui voter ? Tu vois passer plein de débats sur les réseaux sociaux et dans les médias mais tu ne comprends toujours pas quel parti propose quelles mesures ? Ça tombe bien, on a fait une partie du travail pour toi !

Le Forum des Jeunes te propose **15 fiches thématiques**, en lien avec ses travaux et les **priorités des jeunes**. Ces fiches reprennent une série de **mesures proposées par les six partis** francophones ayant actuellement des sièges au parlement fédéral (DéFi, Ecolo, les Engagés, le MR, le PS et le PTB).

Ce document est à prendre comme un **outil** et il reste primordial de continuer à s'informer pour tirer ses propres conclusions et poser un vote informé et réfléchi. Pour en savoir plus, consulte le site www.ressourceslections.be ou va voir les programmes des partis !



Les programmes complets de chaque parti francophone :

 ecolo

[Programme Ecolo](#)

 PS

[Programme PS](#)

 DÉFI

[Programme DéFI](#)

 MR

[Programme MR](#)

 Les Engagés

[Programme Les Engagés](#)

 ptb

[Programme PTB](#)

La vision de DéFI

DÉFI

Formation

- Permettre à chaque citoyen de bénéficier tout au long de sa vie d'outils pratiques lui permettant d'accéder aux formations dont il a besoin afin d'obtenir et de maintenir son emploi.
- Développer la formation et le nombre de personnes dans les domaines liés à la construction.
- Encourager et subventionner davantage de formations, principalement au niveau des langues pour favoriser la négociation et la mise en œuvre des contrats internationaux, de partenariats et de co-entreprises.

Rémunération et avantages

- Supprimer des conditions de 12 et 14 mois d'ancienneté pour avoir respectivement accès aux congés parentaux et crédit-temps.

Chômage

- Faire évoluer l'assurance chômage vers une assurance reconversion professionnelle pour tous les travailleurs, quel que soit leur statut.
- Imposer aux chômeurs complets indemnisés de longue durée une obligation de formation.
- Renforcer les formations en ligne à destination des chercheurs d'emploi.
- Octroyer un revenu de formation aux bénéficiaires chercheurs d'emploi.
- Garantir dans tous les cas que l'allocation de chômage en fin de dégressivité soit au moins égale au bouclier social (de 1300 euros).

Indépendant·e·s

- Réaffirmer la liberté d'entreprendre.
- Stimuler l'installation comme indépendant à titre principal ou complémentaire.
- Créer un statut de candidat indépendant, pour l'indépendant qui démarre son activité, à titre principal comme à titre complémentaire.
- Orienter les candidats indépendants vers les métiers en pénurie ou les activités pourvoyeuses d'emplois, notamment via des incitants financiers.
- Créer des primes à l'installation.
- Développer des synergies et généraliser les bonnes pratiques existantes en matière d'esprit d'entreprendre dans le supérieur.

Pour les
jeunes

Encourager les différents établissements supérieurs à faire davantage la promotion du dispositif [des étudiants entrepreneurs].

Pour les
jeunes

Mettre en place un plan de communication à destination des étudiants en Belgique francophone. Mettre en avant la dimension genre dans ces dernières, en sollicitant tout particulièrement un public féminin.

La vision de DéFI

DÉFI

Indépendant·e·s (suite)

-  Offrir à l'étudiant.e-entrepreneur/-euse un allègement de son programme d'étude (PAE) qui conduira à un étalement éventuel des études.
-  Permettre à l'étudiant.e-entrepreneur/-euse de bénéficier d'aménagements des activités d'enseignement et motiver certaines absences liées à des activités entrepreneuriales.
-  Offrir un suivi individualisé pour chaque étudiant.e-entrepreneur/-euse pour qu'il/elle puisse suivre l'évolution de son projet et être coaché.e dans son parcours entrepreneurial.
-  Maintenir le droit aux allocations familiales pour l'étudiant.e entrepreneur/-euse qui ne paie pas de cotisation en tant qu'indépendant.e.

La vision d'Ecolo



Généralités

- Contrer les difficultés de recrutement et les pénuries, notamment en renforçant l'offre de formations, en mettant l'accent sur l'amélioration des conditions de travail dans certains métiers, et en facilitant l'accès aux ressortissant·es en séjour précaire et aux sans-papiers.
- Revaloriser les métiers du soin.
- Renforcer l'attractivité, l'accueil et l'inclusivité des filières STEAM, techniques et professionnelles, auprès des femmes.
- Fixer l'âge du départ à la pension en tenant compte de la durée et de la pénibilité des carrières pour la définition de l'âge et du montant de la pension.

Formation

- Renforcer de manière importante la formation tout au long de la vie, notamment en lien avec les métiers de la transition écologique.

Rémunération et avantages

- Augmenter le salaire minimum et les bas et moyens salaires pour atteindre un salaire décent.
 - Garantir et améliorer le système d'indexation automatique des salaires.
-  Assurer à terme un revenu de base pour les jeunes de 18-26 ans en créant un sixième pilier dans la sécurité sociale ; et, à court-terme, rétablir les allocations d'insertion pour permettre aux jeunes de mener une vie plus digne.

Flexibilité

- Renforcer la qualité de l'emploi, notamment en encadrant mieux l'emploi dit « atypique ».

Chômage

- Pérenniser et développer de manière structurelle les « Territoires Zéro Chômage de Longue Durée ».

Réorientation

- Sécuriser les parcours professionnels grâce à un statut de « travailleur ou travailleuse en transition ».
- Instaurer la possibilité de prendre une pause carrière (12 mois au total) rémunérée à 1500€ nets/mois.
- Créer un « droit à la démission » en permettant de bénéficier d'allocations de chômage (pour les salarié·es) ou d'un droit passerelle (pour les indépendant·es).

La vision d'Ecolo

ecolo

Indépendant·e·s

- Continuer à protéger les indépendant·es.
- Simplifier les procédures administratives pour l'accès à l'entrepreneuriat et garantir un accompagnement efficace des entrepreneurs et entrepreneuses, et des PME par l'administration.
- Faciliter les transmissions d'entreprises et de commerces.
- Garantir aux travailleuses et travailleurs de plateforme un statut qui leur assure une protection sociale et un salaire minimum décent.
- Encourager et faciliter l'entrepreneuriat en lien avec la transition, en facilitant l'accès au financement et en renforçant le soutien aux entreprises en difficulté.

Job étudiants



Ouvrir des droits sociaux pour les étudiants-travailleurs et étudiantes-travailleuses, et lutter contre la précarité étudiante.

La vision des Engagés



Généralités

- Mettre en place un commissaire interfédéral pour l'emploi dont le cabinet serait composé d'un représentant de chaque niveau de pouvoirs ainsi que des partenaires sociaux.
- Que le Conseil supérieur pour l'Emploi publie une fois par an un rapport prospectif pour l'emploi et les transitions où l'état des lieux et des recommandations seront publiés.
- Encourager la prise en compte de l'ensemble des travailleurs, quel que soit leur statut, dans le dialogue social au sein de l'entreprise et les associer aux débats dans les organes consultatifs de l'entreprise.
- Permettre à l'ensemble des travailleurs des entreprises de plus de 250 travailleurs de recevoir une part des bénéfices de leur entreprise et d'être représentés dans les organes de gestion.

Formation

-  Mettre en place une liaison avec l'enseignement pour ne pas perdre ceux qui quittent l'enseignement ou la formation.
-  Soutenir et booster les expériences-pilotes d'immersion des enseignants dans l'entreprise et les interventions de professionnels des secteurs concernés dans les classes.
-  Valoriser les compétences acquises par les étudiants en dehors du cadre de l'école, notamment dans le numérique.
 - Créer des formations spécifiques pour les métiers en pénurie relatifs à l'économie circulaire.
-  Inciter fiscalement la formation intergénérationnelle au sein des entreprises.
 - Simplifier le fonctionnement du Forem et réorganiser ses missions.
 - Accorder à chaque personne un crédit formation de 1 mois par 5 ans travaillés, cumulables sur la carrière et déductible fiscalement.
 - Inciter les partenaires sociaux à conclure des conventions collectives sectorielles et d'entreprise afin de concrétiser l'objectif de 5 jours de formation en moyenne par an par équivalent temps plein.
 - Réaliser un audit de chaque filière de formation financée par la Région Wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de juger de son efficacité en lien avec le marché de l'emploi.
-  Donner accès aux jeunes et aux familles à des informations complètes et concrètes chiffrées sur les parcours formatifs vers les métiers ou filières d'activités ainsi que sur les opportunités de carrières.
 - Disposer d'un statut unique et un contrat unique de formation entre l'ensemble des opérateurs.
 - Sensibiliser les travailleurs aux opportunités offertes par l'économie numérique et les encourager à développer une mentalité d'apprentissage continu.
 - Proposer un programme "Belgique Future-Ready" : un compte formation personnalisé pour chaque travailleur.
 - Prendre davantage en compte l'apparition de nouveaux métiers ainsi que le développement des technologies, dont l'intelligence artificielle dans l'offre de formation.

La vision des Engagés



Rémunération et avantages

- Moderniser la loi de 1996 sur la promotion de l'emploi et la sauvegarde de la compétitivité, en permettant lorsque la norme salariale est nulle de négocier sur base volontaire dans les secteurs où des marges bénéficiaires importantes ont été réalisées.
- S'assurer de la pleine adoption et mise en œuvre du salaire minimum européen.
- Étendre le régime des titres-services à d'autres activités.
- Lutter contre le dumping social lié aux disparités de législations des États membres ou au non-respect des législations nationales et européennes.
- Permettre aux travailleurs de bénéficier d'un revenu de remplacement quand ils donnent leur démission.

Chômage

- Mettre en place une politique d'activation ferme, rigoureuse et intelligente qui passe par une réforme de l'accompagnement, de la formation et du contrôle du Forem et d'Actiris.
- Rebaptiser les allocations chômage « indemnités de transition pour perte d'emploi » et les distinguer des indemnités de survie correspondant à l'aide sociale actuelle.
- Limiter les indemnités de transition pour perte d'emploi à une période de deux ans, mais augmenter leur montant initial.
- Offrir une formation de qualité aux demandeurs d'emploi dès les premiers mois de chômage.
- Soutenir les formations sur le numérique adressées aux demandeurs d'emploi.
-  Mieux financer et faciliter la mise en œuvre de la Garantie européenne pour la jeunesse qui vise à proposer à tout jeune de moins de 25 ans un emploi de qualité, une formation, un apprentissage ou un stage dans les 4 mois qui suivent son inscription ou réinscription comme demandeur d'emploi.
- Que les pouvoirs publics puissent proposer, en partenariat avec les entreprises et le monde associatif, au chercheur d'emploi, au bout de deux années de chômage, un travail dans le secteur public ou associatif ou le cas échéant dans le secteur privé, en tenant compte de son profil et de son parcours de formation. En cas de refus de la part du demandeur d'emploi, celui-ci perdrait ses allocations de chômage.
- Orienter les demandeurs d'emploi et demandeurs d'asile vers les métiers de la construction et autres métiers en pénurie.
- Réformer le système des aides à l'emploi dont les résultats ne sont pas à la hauteur des moyens investis.
- Que les entreprises privées qui engagent une chômeuse ou un chômeur en fin de droits reçoivent alors un subside à l'emploi équivalent au montant de l'allocation de chômage.

La vision des Engagés



Réorientation

- Permettre, une fois dans sa carrière, à chaque personne de bénéficier d'indemnités de transition pendant trois années supplémentaires, pour un total de 5 ans, afin de reprendre des études ou une formation pour étoffer ses compétences ou se réorienter.
- Mettre en place un chèque-carrière se basant sur le concept des « loopbaancheques » en Flandre.

Indépendant·e·s

- Proposer un statut hybride indépendant-employé.
-  Imaginer un cocon fisco-social pour les jeunes entrepreneurs.
-  Construire un environnement législatif favorable à la création d'entreprise, en simplifiant les démarches administratives pour les jeunes créateurs d'entreprise.
-  Ouvrir le statut d'étudiant-entrepreneur aux étudiants de plus de 25 ans.
-  Développer des plateformes en ligne pour offrir des ressources et outils aux jeunes indépendants.
 - Accorder une attention particulière à la santé mentale des indépendants.
 - Favoriser l'accès au logement pour les indépendants via les organismes de crédits sociaux.
-  Harmoniser les statuts d'étudiant-entrepreneur et d'étudiant-indépendant.
-  Accorder des avantages fiscaux ou des subventions aux entreprises qui s'engagent à former des apprentis entrepreneurs.
-  Soutenir les jeunes qui reprennent une entreprise hors du cadre familial.
-  Simplifier les règles en matière d'accès à la profession en Wallonie en supprimant la condition du diplôme de gestion de base pour la création et la gestion d'entreprise.
- Mettre en place des programmes de soutien et de formation destinés aux petits commerçant.e.s.

La vision du PS



Généralités

- Soutenir les expériences pilotes de gouvernance démocratique existantes pour accroître le pouvoir des travailleurs dans la gouvernance des entreprises dites classiques.
- Favoriser les entreprises qui assurent une véritable redistribution des bénéfices en interne ainsi qu'une lutte contre l'écart salarial hommes-femmes.
- Consolider le rôle des instances de concertation et continuer à affirmer l'impérieuse nécessité d'une concertation sociale forte qui repose sur un dialogue social permanent.
- Réaffirmer le droit de grève.
- Pérenniser le rôle des syndicats comme organismes de paiement et revaloriser les moyens qu'ils reçoivent pour exercer cette mission.
- Améliorer la protection des délégués syndicaux.
- Prévoir des sanctions dissuasives pour les actes malveillants à l'encontre des syndicats.
- Contraindre l'entreprise à donner suite aux offres de reprise, en ce compris de la part des travailleuses et travailleurs. Certaines entreprises préfèrent tout simplement laisser à l'abandon des sites d'activité viables mais à la rentabilité insuffisante à leurs yeux, plutôt que de les céder à une éventuelle concurrence, voire à leurs travailleuses et travailleurs.
- Renforcer les sanctions en cas de non-respect des procédures de licenciement collectif et de transfert conventionnel d'entreprises.

Formation

- Mettre en place un enseignement permettant d'acquérir des qualifications.
- Renforcer les incitants à la formation.
- Renforcer le droit à la formation tout au long de la carrière avec 10 jours par an.
- Simplifier le paysage des acteurs de la formation avec un guichet d'entrée unique.
-  Mettre en place de nouveaux programmes de soutien à la mobilité des jeunes pour leur permettre de renforcer leur capacité à travailler en milieu interculturel.
-  Renforcer la formation des tuteurs en entreprise et encourager les entreprises à y avoir recours.
-  Harmoniser et revaloriser les stages obligatoires pour les professions où les jeunes sont indépendants.
-  Donner accès aux allocations d'insertion aux jeunes s'inscrivant dans une formation qualifiante.
-  Réformer les aides à l'emploi en réallouant les moyens actuels au sein de dispositifs ciblant mieux les catégories pour lesquelles l'accès à l'emploi est plus difficile. Pour les jeunes éloignés de l'emploi, ce dispositif sera « Tremplin NEET » (accessible pour les jeunes de moins de 30 ans n'étant ni à l'emploi, ni en formation, ni dans l'enseignement depuis minimum 6 mois et à la condition qu'ils n'aient pas de diplôme de l'enseignement supérieur ou de qualification certifiée équivalente).

La vision du PS



Rémunération et avantages

- Augmenter le salaire minimum pour tendre vers 2.800 euros brut par mois.
- Pour les jeunes • Supprimer la dégressivité du salaire minimum sur base de l'âge pour les jeunes de moins de 18 ans. Désormais, le salaire minimum est le même que le travailleur ait 18 ans ou 21 ans. Cependant, les jeunes de moins de 18 ans sont toujours pénalisés avec un salaire minimum plus faible que les personnes majeures.
- Limiter la rémunération dans les entreprises à maximum 15 fois le salaire médian national.
- Réformer la loi relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité afin de permettre aux partenaires sociaux de négocier librement des augmentations de salaires.
- Refuser toute remise en question de l'indexation automatique et l'étendre à tous les secteurs.
- Pour les jeunes • Étendre le mécanisme "vacances jeunes" à tous les nouveaux entrants sur le marché du travail (les jeunes de moins de 25 ans ayant commencé leur activité professionnelle l'année civile de leur sortie des études peuvent bénéficier de jours de congés payés s'ils n'ont pas acquis les 20 jours de congés légaux).
- Permettre à chaque travailleur d'avoir une solution de garde pour ses enfants.
- Pour les jeunes • Rendre l'accueil avant et après l'école et pendant le temps de midi gratuit dans toutes les écoles.
- Permettre aux parents de bénéficier du régime de chômage temporaire en cas de fermeture inopinée du milieu d'accueil.
- Pour les jeunes • Augmenter et pérenniser les moyens mis dans les dispositifs Coup de boost qui ont pour but de (re)mobiliser, d'accompagner et de proposer un projet d'avenir aux jeunes de 18 à 29 ans très éloignés de l'emploi.
- Pour les jeunes • Développer et promouvoir le service citoyen volontaire ainsi que le Service volontaire d'Utilité Collective (SUC).

Flexibilité

- Imposer un moratoire à toute extension du régime des flexi-jobs.
- Renforcer les droits des travailleurs à temps partiel.
- Soutenir une meilleure protection des travailleurs et travailleuses actifs dans l'économie de plateforme.

Chômage

- Renforcer et étendre les territoires zéro chômeur de longue durée.
- Consacrer le rôle central du Forem dans l'accompagnement vers l'emploi et le rôle central des CPAS dans l'accompagnement social.
- Renforcer la coopération entre le Forem et les CPAS.
- Introduire une obligation pour tout employeur publiant une offre d'emploi de la déclarer au Forem avant la diffusion sur les plateformes privées.
- Introduire une obligation de feedback au Forem pour tout employeur ne recrutant pas le demandeur d'emploi que le Forem lui a adressé.

La vision du PS



Chômage (suite)

- Réformer le projet individualisé d'intégration sociale (PIIS) pour qu'il soit un véritable projet partenarial d'accompagnement visant l'inclusion sociale et l'émancipation.
- Soutenir l'intégration socioprofessionnelle des personnes éloignées du marché de l'emploi et le développement d'activités non-marchandes en améliorant les dispositifs des articles 60 et 61.
- S'opposer à la limitation dans le temps des allocations de chômage, à tout renforcement de la dégressivité des allocations de chômage et à toute forme de service communautaire ou de travail forcé.

Réorientation

- Instaurer un congé thématique pour les personnes souhaitant tenter un nouveau projet.

Indépendant·e·s

- Étendre progressivement les droits à la sécurité sociale des travailleurs indépendants.
 - Assurer une meilleure rémunération aux petits indépendants et mieux les protéger.
 - Inciter les nouveaux entrepreneurs à s'insérer dans le modèle de l'économie sociale.
 - Favoriser l'émergence de projets entrepreneuriaux d'économie sociale, notamment dans de nouveaux secteurs d'activité.
- Pour les jeunes Soutenir le développement de l'entrepreneuriat au travers de l'éducation.
- Pour les jeunes Renforcer les dispositifs existants qui donnent envie aux jeunes de lancer leurs entreprises.
- Pour les jeunes Renforcer la diffusion de la culture entrepreneuriale dans les hautes écoles et universités.
- Pour les jeunes Renforcer le statut d'étudiant entrepreneur et l'accompagnement des entrepreneurs débutants.
- Pour les jeunes Renforcer les cinq incubateurs qui fournissent en Wallonie une offre de services adaptée aux étudiants entrepreneurs.
- Pour les jeunes Soutenir l'émergence d'une nouvelle génération d'entrepreneurs wallons au travers de la mise en place d'un programme innovant et spécifique ciblant 500 jeunes de moins de 25 ans.
- Pour les jeunes Faciliter l'obtention de financements pour que les entrepreneurs débutants puissent se lancer, notamment au travers du développement d'un « prêt jeune entrepreneur ».
- Pour les jeunes Poursuivre la diffusion de témoignages inspirants, à la fois de jeunes entreprises venant d'éclore mais aussi d'entrepreneurs plus confirmés.
- Pour les jeunes Orienter vers le modèle coopératif les jeunes qui développent des projets entrepreneuriaux.
- Pour les jeunes Améliorer les conditions pour que les jeunes indépendants puissent tester leurs concepts.
- Encourager l'entrepreneuriat féminin en comblant les besoins spécifiques en matière de soutien notamment financier, de formation et d'accompagnement.

Job étudiants

- Pour les jeunes Augmenter les cotisations sociales patronales pour les contrats de courte durée.
- Pour les jeunes Octroyer des nouveaux droits sociaux aux étudiants jobistes.
- Pour les jeunes Introduire une interdiction de recours au travail étudiant pour remplacer des travailleuses ou travailleurs en grève.

La vision du MR



Généralités

- Augmenter le taux d'emploi, tout en encourageant le recours aux deuxième et troisième piliers de pension.
- Augmenter les pensions des personnes qui ont effectivement travaillé.
- Prendre en compte de la pénibilité dans la détermination des droits de pension.

Formation

- Développer une offre de formation cohérente de l'enseignement maternel jusqu'au supérieur.
- Encourager l'apprentissage au long de la carrière, via des formations fiscalement attractives. Défendre le concept « Lifelong Learning ».
-  Booster l'alternance comme filière privilégiée pour la formation professionnelle et l'enseignement qualifiant.
-  Promouvoir la formation en alternance et la formation alternée dans toutes les entreprises.
- Pérenniser et amplifier le soutien public à la formation numérique des commerçants.
- Adapter les formations aux besoins des familles monoparentales
- Contracter des formateurs venus du terrain pour prodiguer des formations techniquement à jour et qui répondent aux besoins actuels du marché.
- Former les agriculteurs en ayant accès à davantage de possibilités d'études supérieures et universitaires en horaire décalé mais aussi à des formations continues de haute qualité.

Rémunération et avantages

- Augmenter le différentiel entre les revenus du travail et les revenus d'allocations sociales
- Augmenter les chèques-repas et l'extension du système
- Mieux prendre en compte les frais de déplacement des travailleurs
- Augmenter les salaires grâce à la suppression de la cotisation spéciale de sécurité sociale
- Relever les tranches d'imposition, indexées de la même manière que les salaires
- Instaurer un bouclier fiscal de maximum 50% des revenus du travail
- Instaurer une prime à l'emploi pour les métiers en pénurie dont le salaire est inférieur au salaire moyen.
- Maintenir la mesure « zéro cotisation sur le premier emploi ».
- Donner de la liberté de négociation et d'organisation aux employeurs et employés.
- Faciliter la mise en place d'un compte-carrière au sein de l'entreprise.
- Pouvoir épargner certains éléments financiers (ex: prime de fin d'année) et les convertir en temps.
- Donner la priorité aux parents qui travaillent pour les places en crèche.
- Instaurer des titres-services pour l'accueil et le transport d'enfants de 3 à 12 ans.
- Introduire un avantage fiscal dans les frais de garde d'enfant pour les personnes ayant un emploi.

Flexibilité

- Étendre la possibilité de flexi-jobs à l'ensemble des secteurs.

La vision du MR



Chômage

- Prolonger de six mois les avantages sociaux dont bénéficie la personne qui retourne au travail.
- Limiter le versement des allocations de chômage à deux ans.
- Renforcer le montant de l'allocation de chômage durant les 6 premiers mois.
- Retirer les allocations de chômage en cas de refus d'emploi convenable ou de formation dans un métier en pénurie de niveau équivalent.
- Instaurer un suivi rapproché et des sanctions effectives en cas de non-respect des obligations.
- Prévoir que les trajets de réintégration ne doivent pas seulement s'appliquer sur base volontaire mais dans tous les cas, sauf exception médicale dûment confirmée.
- Supprimer le rôle des différents syndicats en matière de paiement des allocations de chômage et de concentrer ce rôle dans les mains d'une seule administration.
- Renforcer, au niveau du CPAS, tout ce qui concerne l'employabilité et la remise sur le marché du travail des bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale (RIS).
- Stimuler la performance du secteur de l'activation.
- Élaborer un véritable plan individualisé d'actions vers l'emploi.
- Mettre en place un suivi plus personnalisé pour les personnes plus éloignées du travail.
- Accorder la gratuité (des transports en commun) ou de réductions significatives pour ceux qui sont activement engagés dans des formations ou des stages dans le cadre de la recherche d'emploi.

Réorientation

- Ouvrir un droit à l'indemnisation après démission.
- Assurer une meilleure mobilité entre les différents statuts professionnels.

Indépendant·e·s

- Mettre en place une déduction entrepreneur, un montant de 20 000 € sera déduit chaque année des bénéfices des indépendants avant application de l'impôt.
- Rationaliser l'offre publique d'accompagnement.
- Mieux soutenir et valoriser l'activité des travailleurs indépendants à titre principal ou complémentaire.
- Prolonger à trois ans le mécanisme de cotisations avantageuses pour les indépendants starter.
- Mettre en place un système de cotisations sociales plus flexible.
- Financer les caisses d'assurances sociales pour offrir aux indépendants des services de promotion du bien-être mental.
- Prévoir le remboursement au moins en partie des frais qu'ils encourent pour leur participation à des dispositifs de prévention du burn-out ou pour le suivi d'un trajet d'accompagnement.
- Développer un volet préventif afin de garantir le bien-être au travail des indépendants.
- Créer une nouvelle couverture financière : « le boost bien être ».
- Étendre les actions portées par les institutions ayant développé des méthodologies efficaces à l'accompagnement des élèves et des étudiants à l'esprit entrepreneurial.

La vision du MR



Indépendant·e·s (suite)

-  Renforcer le statut d'étudiant entrepreneur et le rendre plus attractif
-  Supprimer la limite d'âge de 25 ans [pour le statut d'étudiant entrepreneur] et simplifier les démarches administratives.
-  Créer une plateforme étudiant entrepreneur qui regrouperait toutes les informations et serait un point de contact central pour les étudiants entrepreneurs.
 - Confirmer le mécanisme d'incitant fiscal du Prêt Coup de Pouce en Région wallonne
 - Faire en sorte que la formation des chômeurs soit mise à profit afin de faire découvrir la possibilité de créer sa propre activité.
 - Doubler de 12 à 24 mois la possibilité de cumuler l'allocation de chômage et le revenu d'une activité indépendante, via la mesure « tremplin-indépendant ».

Job étudiants

-  Porter la limite d'heure de travail à 700h

La vision du PTB



Généralités

- Miser sur des emplois stables et à temps plein.
- Appliquer une clause sociale de la part des entreprises qui bénéficient de contrats publics.
- Étendre les élections sociales à toutes les entreprises d'au moins 50 salariés pour l'élection des conseils d'entreprise et aux entreprises d'au moins 20 salariés pour celle des comités pour la prévention et la protection au travail.
- Rejeter toute mesure qui restreint le droit de grève.
- Augmenter les amendes pour non-respect de la concertation sociale et des lois sociales.
- Ramener l'âge de la pension à 65 ans, diminuer la durée de carrière pour les métiers pénibles et assurer une pension minimum de 1 850 euros net.

Formation

 Reconnaître l'expérience et les compétences tout autant qu'un diplôme

Rémunération et avantages

-  Garantir un salaire égal au minimum du secteur pour tous les jeunes employés et ouvriers ainsi que les jobistes étudiants.
- Augmenter le salaire minimum à 17 euros de l'heure pour tous et toutes.

Chômage

- Interdire à des entreprises bénéficiaires ou qui distribuent des dividendes de procéder à des licenciements collectifs.
 - Protéger mieux les salariés contre le licenciement individuel.
 - Apporter un soutien et un accompagnement intensifs, et pas plus de sanctions.
 - Investir dans la formation, les stages et l'accompagnement des chômeurs au lieu de les sanctionner ou de les suspendre.
 - Mettre en place un droit à la démission donnant droit aux allocations de chômage.
-  Redonner aux jeunes le droit à un revenu de chômage minimum garanti après leurs études.
-  Faciliter l'accès aux allocations de chômage complètes pour les jeunes travailleurs.

Flexibilité

- Soumettre à l'accord préalable de la délégation syndicale le recours à l'utilisation de formes précaires d'emploi.
 - S'opposer à l'extension des flexi-jobs à davantage de secteurs.
 - Octroyer aux travailleurs des plates-formes collaboratives un statut d'employé digne de ce nom.
 - Limiter strictement le travail intérimaire au remplacement temporaire de travailleurs et travailleuses engagés à durée indéterminée et à du travail exceptionnel et spécialisé.
 - Renforcer l'inspection sociale pour lutter contre le dumping social et l'abus de travail intérimaire.
-  Renforcer les contrôles pour protéger les travailleurs intérimaires et étudiants.